

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 16

*Objet : Participation de
l'association de
sauvegarde du
patrimoine de Lunel*

Date de convocation :

7 octobre 2021

Date d'affichage :

7 octobre 2021

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt et un
Le 14 octobre 2021 à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Mme Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE.

Pouvoir :

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PRAISSAC a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL
M. Franck SEGONNE a donnée procuration à M. Alain MALMON
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Colette VERDOUX a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Gérard ROCHE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel souhaite participer aux financements des travaux de porche de l'église de Lunel à hauteur de 1 572 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la participation financière de l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel d'un montant de 1 572 € pour financer les travaux du porche de l'église de Lunel.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL